

REGLEMENT INTERIEUR

1/ L'accès aux activités est réservé aux adhérents avec dossier complet (fiche d'inscription, questionnaire de santé/certificat médical pour les activités sportives ET le règlement)

2/ Pour les activités avec des places disponibles, 1 séance d'essai offerte en septembre est possible sur demande auprès de nos bureaux.

3/ Pièce à fournir pour les activités sportives :

- Pour les activités non compétition, un questionnaire de santé
- Pour les activités en compétition (Volley, Roller-Derby et Roller-Hockey), un certificat médical ou un questionnaire de santé si certificat médical de moins de 3ans valide

4/ Règlement de l'inscription :

- Par virement (RIB disponible sur demande) paiement en 1 fois uniquement
- Par chèque. Possibilité de faire plusieurs chèques lors de l'inscription, encaissés entre septembre et mai
- En espèces / ANCV / Chèques vacances / Pass Sport

5/ Condition de remboursement :

Uniquement en cas d'arrêt définitif pour raison médicale sur présentation d'un certificat médical. Adhésion et licence non remboursable.

6/ Pour des raisons de sécurité et de confort des participants, les spectateurs ne sont pas autorisés dans la salle durant la séance.

Les Fiches d'inscriptions et les questionnaires de santé sont disponibles sur notre site internet www.fjep-orcet.fr, durant la période d'ouverture des inscriptions.